

Le mot du Relais

Dans le Trott'infos n°18, nous vous faisons part de **changements dans notre équipe** au Relais avec l'absence momentanée de Marie Luce Perdrix et son remplacement. Depuis le 3 janvier dernier une nouvelle animatrice a donc pris ses fonctions au relais. Celles et ceux qui fréquentent le service ont pu rencontrer Marie Jo Pétrini, lors des animations notamment. Nous l'accueillons avec plaisir et lui souhaitons la bienvenue. Pour autant, notre équipe fonctionne de la même façon que précédemment : animations les lundis, jeudis et vendredis matins, permanences téléphoniques les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 15h, accueil individuel des assistants maternels et parents qui le souhaitent.

Les **animations** sont organisées pour le moment à Vallières, siège du Relais, lieu d'ancrage où nous profitons de beaux locaux adaptés à la petite enfance (2 fois par semaine) et également à Rumilly, au 25 rue Charles de Gaulle, dans une salle dédiée au relais et mise à disposition par la mairie de Rumilly (1 fois par semaine). Comme d'habitude, nous vous transmettons les dates des animations qui auront lieu entre les vacances scolaires d'hiver et celles de printemps.

Au plaisir de vous retrouver lors de l'une ou l'autre de ces manifestations.

Cordialement,
Les animatrices, Anne Patard et Marie Jo Petrini

INVITATIONS

Trottin' Ram Relais itinérant Assistants Maternels & Parents

• **Contacts :**
Anne Patard
Marie Jo Petrini
Laurence Valentin

04 50 66 54 76

• **Accueil téléphonique :**
de 13H30 à 15H
lundi, mardi, jeudi
et vendredi

• **Rendez-vous personnalisé :**
du lundi au vendredi

• **Animations collectives :**
le matin (voir calendrier)

40, chemin de la Tonnelle
74150 VALLIERES
Tél.: 04 50 66 54 76
Mail : ram@cc-canton-rumilly.fr

www.cc-canton-rumilly.fr



Soirée conférence débat

« Comment réagir dans l'urgence quand un enfant est en danger ? »

Vous êtes invités, assistants maternels et parents, à une soirée animée par Martine Cardinet, puéricultrice, salariée de la CAF, qui nous apportera son expérience dans ce domaine :

« la prévention en matière de sécurité physique pour les jeunes enfants, les gestes adaptés selon les situations d'urgence, la mise en sécurité en attendant une aide extérieure ».

Mardi 12 avril 2011 à 20h
à la **Communauté de communes**
du canton de Rumilly,
1 avenue Gantin
74150 Rumilly.
Salle du rez de chaussée.

Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de vous inscrire par téléphone auprès du relais.

Journée départementale des Assistants Maternels

Une journée départementale des assistants maternels est organisée par un ensemble de partenaires dont les relais assistants maternels de notre département :

le samedi 9 avril à Marnaz
(Vallée de l'Arve).

Vous trouverez ci-joint le programme de cette journée.

Covoiturage :

Merci de faire savoir au relais si vous disposez de places dans votre voiture, qui pourraient bénéficier à certains de vos collègues. De plus, vous partagerez ainsi les frais !



Emilie, 4 ans : sa maman est en train de lui lacer ses chaussures : « Arrêtes, Maman, tu m'étrangles le pied ! »

Transmis par Mme Patricia Quesada.

1/ Une « Charte pour un projet commun d'accueil »



L'UNAF et l'UFNAFAAM proposent cette charte est un outil de dialogue et de réflexion entre les parents et l'assistant maternel. Elle permet d'aborder les aspects concrets de l'accueil du jeune enfant chez l'assistant maternel et d'assurer une meilleure compréhension entre les différentes parties.

Vous pouvez consulter ou télécharger ce document sur les sites :

www.unaf.fr et www.ufnafaam.fr

2/ FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :

Dans le cadre de la formation professionnelle continue des assistants maternels du particulier-employeur,

l'Ecole des Parents et des Educateurs propose un stage « Conte et Histoire » à Annecy les samedi 16 et 30 avril 2011.

Si vous êtes intéressé, le relais peut vous informer sur les démarches à effectuer et vous transmettre un bulletin d'inscription.

De nombreuses informations concernant la formation continue des assistants maternels du particulier employeur (droit, organisation, coût) sont disponibles sur le site de l'IFEF (institut Fepem de l'emploi familial) :

www.emploisdela famille-formation.fr

► **L'augmentation du SMIG** au 1er janvier 2011a entraîné une augmentation des indemnités d'entretien dont vous trouverez ci après le détail.

► **L'indemnité d'entretien** correspond à tous les frais annexes liés à l'accueil de l'enfant : les matériels et les produits de couchage, de puériculture, de jeux et d'activités destinés à l'enfant (à l'exception des couches) ainsi que la part de consommation d'eau, d'électricité et de chauffage.
(Article 8 de la convention collective nationale de travail des assistants maternels et décret n° 2006-627 du 29 mai 2006)

En l'absence de jurisprudence sur ce point, la solution la plus favorable devant toujours être appliquée au salarié :

- pour toute journée inférieure à 8h 30, l'assistant(e) maternel(le) est en droit de revendiquer l'application de la Convention Collective, à savoir 2,65 € par journée d'accueil (quelle que soit la durée d'accueil journalier).
- pour toute journée égale à 9 heures de garde, la loi préconise une indemnité d'un montant de 2,86 €
- pour toute journée supérieure à 9 heures de garde, ce montant est proratisé en fonction de la durée effective d'accueil quotidien (2,86 € pour 9 h+ 0,31€ par heure au-delà des 9 heures).

Parents Employeurs

Un **courrier** vous est destiné, joint au Trott'infos n°19 !

Cette lettre résume la marche à suivre lorsque votre assistant maternel salarié souhaite suivre un module de formation continue.

Notre équipe est disponible pour tout renseignement complémentaire.

ANIMATIONS COLLECTIVES

Accueil à partir de 9h30 - Départs jusqu'à 11h15

Lundi 14 mars : Rumilly
Jeudi 17 mars : Vallières
Vendredi 18 mars : Vallières

Lundi 21 mars : Rumilly
Jeudi 24 mars : Vallières
Vendredi 25 mars : Vallières

Lundi 28 mars : Rumilly
Jeudi 31 mars : Vallières
Vendredi 1er avril : Vallières

Lundi 4 avril : Rumilly
Jeudi 7 avril : Vallières
Vendredi 8 avril : Vallières

Lundi 11 avril : Rumilly
Jeudi 14 avril : Vallières
Vendredi 15 avril : Vallières

Lundi 18 avril : Rumilly
Jeudi 21 avril : Vallières
Vendredi 22 avril : Vallières

Pour une meilleure qualité de ces moments collectifs, nous limitons ces accueils à 12 enfants à Vallières et à 8 enfants à Rumilly, avec liste d'attente.

Ces animations sont gratuites. Nous demandons aux assistants maternels de s'inscrire au préalable sur les séances.

Vous vous inscrivez sur une date fixe, tous les 15 jours pour que des groupes plus stables se forment, que les enfants se connaissent mieux et que l'activité soit plus facile à organiser.

L'autorisation parentale est obligatoire pour participer aux animations. Elle est valable de septembre 2010 à septembre 2011.

Pour une meilleure hygiène et plus de confort pendant les animations, les assistants maternels sont priés de prévoir chaussons ou chaussettes pour tous, biberons, tabliers de protection ou grands tee-shirt usagés pour les activités salissantes des petits.